

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 111

Objet : Fauchage de l'Aire de Grand Passage.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au fauchage de l'Aire de Grand Passage afin d'éviter la repousse de plantes invasives et de garantir une parcelle abordable lors de la venue des gens du voyage sur la collectivité.

DECIDONS

ARTICLE 1

D'accepter et de signer la proposition de la société JARDIN DECOR, dont le siège est situé sise 625 Avenue de la Gare, 60320 Bethisy Saint Pierre, pour un montant de 454.00 € HT, soit 544.80 € TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société JARDIN DECOR

Fait à Senlis, le 01 JUL. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

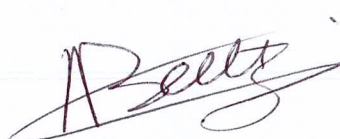
de la transmission en Sous-Préfecture le : 02 JUL. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 02 JUL. 2026

Alain **BATTAGLIA**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise



Code client : 411SENLS1
Email : accueil@ccsso.fr
elias.mateo@ccsso.fr
jerome.lefeuve@ccsso.fr
Bureau : 03 44 99 08 63
Mobile 1 : 06 72 86 38 25

625, Avenue de la Gare 60320 Bethisy Saint Pierre

Tél. 03 44 39 76 84

email : contact@jardin-decor-paysagiste.com Site : www.jardin-decor-paysagiste.com

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 02/07/2026

ID : 060-200066975-20260702-2026_111-AR



Communauté de Communes Senlis Sud Oise
30 avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

Date : 26/03/2026

Page 1/1

Devis N° DV2603257

Fauchage site de Fleurines soit +/- 26000 m2 (2026)

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
Fauchage de +/- 26000 m2 Transfert allé, retour, d'un tracteur et d'un broyeur. Fauchage de la parcelle à l'aide d'un tracteur et gyrobroyeur.	1.00	Unité	454.00	454.00

Ce devis est valable 3 mois soit jusqu'au 24/06/2026

Le client accepte que les prix des postes concernant les matières premières soient réévalués de la différence constatée entre le prix des fournitures pris en compte lors de l'élaboration du présent marché et le prix effectivement pratiqué par le fournisseur de produits au moment de la livraison.
Le présent devis pourra faire l'objet d'un avenant s'il entraîne des travaux complémentaires.

En cas d'acceptation, merci de nous retourner le devis daté et signé, accompagné d'un acompte de 30% soit 163.44€

Couverture responsabilité civile AXA 0000011338502104

Mode de règlement : Chèque

Date d'échéance : 05/04/2026

BANQUE : CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1870 6000 0050 3211 0012 644

BIC : AGRIFRPP887

Base HT	Taux	Montant TVA
454.00	20.00 %	90.80

Total HT :	454.00 €
Total TVA :	90.80 €
Total TTC :	544.80 €
Net à payer :	544.80 €

Bon pour accord

Date :

Signature